



SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

Montreuil, le 29 janvier 2013

**à Christian Chevallier
Secrétaire général SE-UNSA**

Cher camarade,

Nous avons été surpris de votre absence à l'interfédérale du 28 janvier pour discuter des moyens à mettre en oeuvre pour obtenir le retrait du décret sur l'organisation de la semaine scolaire et du projet de loi. Nous regrettons que vous n'ayez pas pu vous associer à l'appel à la grève nationale le 12 février pour l'abandon du décret sur les rythmes scolaires et du projet de loi.

Au CSE du 8 janvier et au CTM du 11, le projet de décret sur l'organisation de la semaine scolaire n'a reçu aucune voix « pour » des fédérations syndicales.

Nous avons exprimé ainsi le refus de nos collègues de travailler le mercredi matin et de voir une partie de leurs obligations de service passer sous la tutelle des collectivités territoriales.

Ce rejet ne cesse de grandir comme à Paris le 22 janvier, où 90% des enseignants du 1^{er} degré étaient en grève à l'appel du SNUipp, du SNUDI-FO, de la CGT, de SUD et du SE-UNSA, et le 23 janvier dans les rassemblements organisés pour demander l'abandon de ce décret et bien souvent du projet de loi de Refondation de l'Ecole.

L'assemblée de 400 collègues parisiens qui s'est tenue au matin du 22 janvier a adopté avec tous les syndicats une adresse aux syndicats nationaux pour un appel commun à la grève pour le retrait du décret. Le même phénomène s'est produit à Lyon. A chaque fois, cette proposition a été applaudie.

Pour toute réponse, le ministre a publié son décret le samedi 26 janvier et indique dans un courrier aux maires en date du 24 janvier que le taux d'encadrement des activités péri scolaires sera diminué et que les APC pourront être payantes pour les familles.

Où est donc l'intérêt des élèves ?

Où est l'égalité de traitement de tous les élèves sur l'ensemble du territoire national ?

Nos collègues ressentent cette publication et ces annonces comme une provocation.

Quelles que soient nos appréciations respectives sur le contenu du décret, sa publication ne satisfait ni les uns, ni les autres.

Nous vous invitons à rejoindre cet appel.

**Norbert Trichard
Secrétaire général**